

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ
CULTURELLE DU CONSERVATOIRE DE BONNEUIL-SUR-MARNE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées du Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle des conservatoires et des médiathèques, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des manifestations aux usagers du conservatoire de Bonneuil-sur-Marne ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de ces manifestations ; qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est créée une vacation pour l'intervention d'un intervenant extérieur dans le cadre de la saison artistique 2022 au sein du conservatoire de Bonneuil-sur-Marne, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/07/22
Accusé réception le	13/07/22
Numéro de l'acte	DC2022/590
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220616-lmc136280A-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 13 juillet 2022.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe, Adjointe
au Directeur Général des Services,



Signé
Sonia BRUNET-BARAT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/07/22
Accusé réception le	13/07/22
Numéro de l'acte	DC2022/590
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220616-lmc136280A-AU-1-1

Création de vacances dans le cadre d'un remplacement au conservatoire de Bonneuil

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacations	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération brute sur la base de 25€ brut par heure
<i>Remplacement</i>	<i>1 professeur</i>	<i>1</i>	<i>11</i>	<i>13/06/22 - 4h30 16/06/22 - 4h30 20/06/22 - 4h30 23/06/22 - 4h30 27/06/22 - 4h30 30/06/22 - 4h30 04/07/22 - 4h30 07/07/22 - 4h30 11/07/22 - 4h30 12/07/22 - 4h30 13/07/22 - 4h30</i>	<i>1237.50€</i>